

ARTICLES-COMMUNICATIONS / DOCUMENT SONORE / RESSOURCES-FORMATIONS  
/ SE FORMER

# Valorisation de l'archive sonore à la phonothèque de la MMSH

PAR RÉDACTEUR · PUBLISHED 26 AVRIL 2005 · UPDATED JUIN 15, 2012

Par Véronique Ginouvès et Jean-Christophe Peyssard.

Intervention présentée à l'IRCAM dans le cadre de « Résonnances 2004 »<sup>1</sup>  
lors des « Rencontres sur les archives sonores et technologies pour la  
valorisation du patrimoine »<sup>2</sup>.

\*\*\*

## *Communication de Véronique Ginouvès :*

**La phonothèque de la MMSH a participé au plan national de numérisation des archives sonores lancé par la Mission Recherche et Technologie au Ministère de la Culture dès ses prémices.** Aujourd'hui, entre la numérisation dans le cadre du plan et la numérisation sur site entamée dès 2000, plus de 1500 heures sont numérisées sur un fonds riche de plus de 3000 heures de son.

Avant toute chose, je tiens à remercier Jean-Pierre Dalbéra et Alain Maulny et tous ceux qui ont œuvré avec eux pour que ce programme existe, et s'adapte aux besoins des phonothèques et de leurs utilisateurs. Il est certain que sans ce plan national de numérisation, l'accès aux enregistrements sonores inédits serait encore très limité.

Ce programme est une réussite à plusieurs titres :

- Il a permis aux **archives sonores d'exister de façon plus lisible en tant que source scientifique.**
- Il a rendu **plus efficaces les pratiques documentaires du traitement du son.** Ce n'est pas l'objet ici mais je rappellerai brièvement quelque chose que l'on oublie trop souvent : le son est une information continue, la numérisation d'une heure de son implique qu'un technicien soit occupé pendant autant de temps. A ce temps « mécanique » de numérisation, il convient d'ajouter les manipulations de supports souvent hétérogènes au sein d'un même corpus et la création des métadonnées qui nécessitent un défilement complet de l'information. Bref, dans nos questionnement, cette donnée est malheureusement essentielle : la numérisation du son est extrêmement gourmande en temps de travail. La sous-traitance apparaît comme un moyen intéressant pour une phonothèque d'avancer plus vite sur le traitement documentaire, donc sur l'accès aux données.
- C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles ce plan de numérisation a amplement **modifié les pratiques de valorisation de la source sonore inédite**, limitée jusqu'ici, pour aller vite, à l'édition de disque. Je viens d'évoquer la difficulté pour le documentaliste du son de devoir s'immerger dans les techniques de numérisation et l'intérêt qu'il peut tirer de la sous-traitance en abandonnant les problèmes techniques aux spécialistes. Il en va de même de la valorisation du son qui implique l'appréhension d'un nouveau métier aux facettes multiples entre le webmaster, l'éditeur et l'informaticien, mais aussi qui implique des moyens financiers importants dont ne peut disposer une structure isolée. Ainsi, la phonothèque ne pouvait travailler seule pour valoriser ses documents sonores. A la MMSH, nous avons mené une réflexion dans ce sens. Ces propositions que nous vous présentons ont été conçues dans le cadre d'une collaboration étroite entre la phonothèque de la MMSH et le Pôle Images-Son et Recherches en Sciences Humaines, un programme transversal de la MMSH.

Je vais donc présenter rapidement, de façon concrète, en quoi la numérisation des archives sonores à la phonothèque de la MMSH a modifié mes pratiques de

valorisation de mes fonds. Jean-Christophe Peyssard abordera ensuite les nouvelles perspectives de mise à disposition électronique.

# En quoi la numérisation des archives sonores à la phonothèque de la MMSH a modifié les pratiques de valorisation

## Modification des pratiques de consultation sur place

La consultation en ligne est essentielle, nous y reviendrons, mais la numérisation a entraîné également une hausse considérable de la consultation sur place. Avant la numérisation, la phonothèque recevait peu de personnes souhaitant prendre le temps d'écouter. La numérisation a modifié les attitudes et aujourd'hui je reçois une quarantaine de personnes par mois pour écouter des enregistrements.

Ecouter les archives sonores, la démarche n'est pas encore entrée dans les mœurs du chercheur même chez celui qui a l'habitude de travailler à partir d'entretiens. Pourtant, à la phonothèque de la MMSH, **les statistiques de consultation augmentent chaque année sensiblement**. Certes, les personnes intéressées par la mise en place de phonothèques sont paradoxalement toujours plus nombreuses que celles qui souhaitent écouter des enregistrements sonores mais, de plus en plus, les enquêtes orales sont utilisées dans le cadre de recherches scientifiques, réutilisées et citées.

De la consultation fastidieuse de récit de vie de plusieurs heures, la numérisation a modifié les pratiques. Par exemple, dans le cadre du plan, 70 heures de récits de vie de harkis ont été numérisées. Ces enquêtes suivent un questionnaire très directif et la numérisation a été réalisée, à partir de ma demande, par les détenus dans le cadre des ateliers mis en place par la RIEP

(Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires). Ils ont posé un marqueur avant chaque question de l'enquêteur. Les enquêtes ont pu être réutilisées dans le cadre d'études différentes : la motivation de l'engagement des harkis, la venue en France des harkis, les places des femmes harkis. C'est aussi que la recherche documentaire est beaucoup plus efficace puisqu'il est maintenant possible d'accéder directement à des parties d'enquêtes.

Enfin, depuis la numérisation, des **conventions** ont pu être signées avec des organismes différents. Marie-Barbara Legonidec (MNATP) a évoqué les conventions signées avec les phonothèques de la FAMDT. Dans le même esprit, des conventions au niveau régional par la phonothèque de la MMSH ont été signées aussi avec par exemple l'association Alpes de Lumière ou le parc naturel régional du Lubéron. En démultipliant les supports, la numérisation permet des consultations dans plusieurs lieux. Ainsi, dans le cas des conventions signées avec la MMSH, la numérisation peut se faire sur site : l'original est alors déposé à la phonothèque de la MMSH, l'association traite le document, bénéficie du savoir faire de la phonothèque de la MMSH et reçoit chez elle un cédé de consultation et un catalogue des fonds traités. La base est également accessible en ligne par le site Internet de la phonothèque.

## Les nouvelles pratiques d'édition électronique

Les logiciels de numérisation offrent la **possibilité d'utiliser toutes les fonctions d'édition bureautique habituelles sur le document sonore** à partir du cédérom, comme le couper-coller-copier. Cela correspond aux usages de nos chercheurs.

Il est clair que ce type de pratique fera émerger de nouveaux usages et que les chercheurs, ou plus largement les producteurs de contenu, vont devoir acquérir des compétences et s'approprier le processus d'édition électronique. Mais, je suis certaine que cette pratique va faciliter les études comparatives, permettant ainsi :

- d'analyser un grand nombre de documents ou d'extraits de documents ;
- de lier les documents sonores à des documents textes ou images ;
- d'inclure en citation les fichiers son dans les travaux de recherche ;
- de fabriquer des outils pédagogiques afin de faciliter la communication de la recherche.

La Phonothèque a réalisé récemment un montage sonore sur la méthodologie d'enquête avec des extraits d'entretiens en collaboration avec des étudiants et des enseignants d'ethnologie. Ce montage est aujourd'hui utilisé dans le cadre des cours sur la méthode d'entretien en ethnologie. Les enseignants sont heureux, enfin, de parler de l'enquête de terrain et de faire aussi écouter des entretiens, ce qui ne se faisait pas auparavant.

## La valorisation des collections

Les retombées de la numérisation sur la gestion des collections sont nombreuses, mais la plus importante est peut-être le fait qu'elle permet une **meilleure définition des priorités**. Le choix des objets à numériser exige une définition des priorités, et donc une étude de la valeur relative des objets, d'où une meilleure connaissance des collections au sein de la phonothèque. **La sécurité des collections est améliorée pendant que leur accès et les services au public sont accrus**. Le catalogage rétrospectif, le développement des collections et les recherches de nouveaux dépôts deviennent plus faciles. Les fonctions de conservation sont également accomplies avec plus d'efficacité.

Enfin, la numérisation a permis un **retour sur les collections anciennes, permettant ainsi la découverte de fonds muets**. En effet, la reprise de l'historique du fonds qui implique de revenir sur les fonds analogiques les plus anciens et le plan national de numérisation a été un bon moyen de reprendre le fonds analogique et de vérifier sa qualité sonore. Jusqu'ici j'ai été confrontée à deux cas de fonds « muets » :

- Le premier concerne un corpus important, de plus de 70 heures d'enregistrement, correspondant à un programme de recherche réalisé

par un groupe d'ethnologues de l'Université de Provence sous le titre « Le pays d'Arles par ses gens ». Ce fonds avait subi un dégât des eaux en 1991 mais, par chance, il avait été copié au moment de son dépôt en 1989 sur des bandes analogiques 12 cm et déposé au département de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France. A Poissy, la numérisation s'est avérée impossible, la majorité des bandes (à l'époque pourtant essuyées soigneusement et séchées) étant inaudibles. La BnF a alors accepté de nous envoyer une copie numérisée du fonds déposé.

- Je n'ai pas encore réglé le second cas, celui d'un fonds sur la Vallée d'Aigues, enregistré à la fin des années 1970 qui lui aussi a été refusé à la numérisation. Les bandes n'étaient pas les originaux, il s'agissait de copies réalisées à partir des originaux de l'enquêteur une dizaine d'années plus tard. Il me reste encore une issue : retrouver trace du chercheur qui a réalisé les entretiens, pour revenir à ses originaux et vérifier qu'une copie soit possible. Mais cela pour rappeler que ce n'est pas une affabulation du phonothécaire de conseiller le dépôt aux chercheurs pour des raisons de sécurité. Ces fonds sont réellement fragiles et ceux qui ont été enregistrés dans les années 1970 arrivent justement dans une période cruciale de leur existence.

Le plan national de numérisation a pointé là un problème important. Heureusement, il a prévu la création de deux cédéaudios pour le centre et d'un cédérom. Ce cédérom déposé à la BnF depuis 2004. Voilà une sécurité supplémentaire qui permettra d'obtenir facilement des copies de fonds en cas de problème.

## Augmentation des dépôts des chercheurs

Les chercheurs reçoivent l'**assurance d'une conservation et d'une mise à disposition** : les dépôts se multiplient. Les chercheurs ne peuvent plus écouter leurs bandes : les magnétophones analogiques ne fonctionnent plus et il devient difficile de réparer. Lorsqu'il dépose le chercheur a la sensation d'un sentiment patrimonial intuitif. Je peux citer l'exemple du plus récent dépôt, celui

d'un chercheur ethnologue, Marceau Gast, qui vient de déposer une quarantaine de cassettes et une vingtaine de bandes constituant un fonds sonore enregistré dès les années 1950 dans des aires géographiques aussi lointaines que le Queyras et le désert algérien.

\*\*\*

*Communication de Jean-Christophe Peyssard :*

## La valorisation des documents sonores numérisés implique une nouvelle réflexion sur les propriétés juridiques de ces supports

### La signature de contrats à la phonothèque de la MMSH

A la phonothèque, des contrats sont systématiques signés, au moment de la consultation et au moment des dépôts.

Des recherches sur les droits sont entreprises au fur et à mesure de la numérisation des fonds anciens. Mais comment garantir l'accès du public aux ressources ? Quels sont les droits de l'utilisateur dans un monde où la propriété intellectuelle est verrouillée ? Ces questions méritent une réponse.

- Contrat de consultation
- Contrat de dépôt
- Contrat informateur

Un article récent fait le point sur les pratiques à notre disposition : Carlson, Christopher N. (2004) « Managing intellectual capital : individual rights and the

public interest. » dans *Proceedings The Fifth European Conference on Organizational Knowledge, Learning and Capabilities*, Innsbruck (Austria), sur E-lis <http://eprints.rclis.org/archive/00002250>.

## La licence Creative Commons

L'adoption de la licence Creative Commons nous permet de fixer des règles précises, adaptées aux usages de l'Internet pour l'utilisation des contenus que nous publions en ligne. Elle est attachée à l'esprit de diffusion et de partage des connaissances.

Creative Commons respecte les principes de base énoncés dans l'article cité précédemment plus haut par Véronique, à savoir :

- Honnêteté intellectuelle ;
- Rigueur ;
- Ouverture (Open Access) ;
- Attribution des crédits ;
- Responsabilité face au public, vulgarisation.

La licence Creative Commons liste les droits ouverts par les producteurs ou les diffuseurs des contenus sous lesquels elle est placée. Elle peut s'adapter au cas par cas. Cette licence est particulièrement adaptée pour les fichiers sonores numérisés puisqu'elle peut être incluse comme métadonnée dans le fichier son.

Creative Commons permet donc l'expression des droits par les métadonnées et propose trois formes systématiques d'affirmation de ces droits :

- Human-Readable : expression résumés de la licence.
- Lawyer-Readable : texte intégral des termes de la licence.
- Machine-Readable : expression des termes de la licence dans les métadonnées intégrées aux contenus publiés.

Creative Commons est en cours d'adaptation au droit français par un groupe de travail coordonné Melanie Dulong de Rosnay<sup>3</sup> du CERSA<sup>4</sup>.



# Comment procéder pour que les réservoirs de ressources documentaires puissent être convergents mais aussi citables par des publications scientifiques en ligne ?

A la MMSH, je suis chargé des ressources électroniques et je travaille au sein du **Pôle Image-Son et Recherche en Sciences Humaines**. C'est un programme transversal de recherche de la MMSH dirigé par Maryline Crivello, Maître de Conférence au Département d'Histoire de l'Université de Provence. Le Pôle Images-Sons et Recherches en Sciences Humaines se définit comme un lieu d'échanges scientifiques autour de l'image fixe ou animée et des documents sonores. Il se veut un pôle de compétences transversal aux laboratoires de la MMSH qui vise à faciliter les recherches pluridisciplinaires et diachroniques. Il s'appuie sur les technologies du multimédias et de l'Internet. Il propose la mise en œuvre d'une politique de recherche cohérente autour de l'image et du son, le développement d'une réflexion et d'une production scientifique à partir de documents iconographiques ou sonores et d'une plus grande visibilité des travaux dans ce domaine.

## Contribuer à des projets en réseaux ouverts

Afin de pouvoir mettre en œuvre cet objectif, nous nous sommes appuyés sur un **partenariat avec une fédération qui existe depuis 1999, Revues.org**. Selon les huit principes d'éditions électroniques qui structurent le travail de la fédération, et prenant en compte les usages et les catégories de la publication en sciences humaines, Revues.org a participé activement au développement d'un logiciel d'édition électronique, **Lodel**. Lodel permet de rencontrer trois caractéristiques qui nous paraissent essentielles pour développer un projet de

valorisation en ligne :

- Faire converger les outils et les contenus ;
- Adopter les standards internationaux ;
- Respecter les usages et les politiques informatiques de chacun.

## Faire converger les outils et des contenus

Concrètement, il s'agit pour nous de pouvoir offrir la possibilité aux utilisateurs de citer une enquête sonore dans un catalogue et ses fichiers liés depuis un site à contenu éditorial. Ainsi, je peux citer avec précision une ressource documentaire – une notice de base de données d'archives sonores par exemple – et je peux retourner directement à la source du travail de recherche – le fichier son lui-même. Cette possibilité me permet aussi d'ouvrir à la réinterprétation des corpus utilisés pour de nouvelles recherches.

## Adopter les standards internationaux

- Lodel permet de travailler suivant les standards internationaux :
- Il produit du XML ;
- Il inclut des métadonnées Dublin Core dans les contenus qu'il publie ;
- OAI (développement en cours d'achèvement).

Il permet également la syndication<sup>5)</sup> de contenus qui nous paraît essentielle car elle offre de nouvelles modalités de diffusion, de veille et de valorisation des catalogues documentaires et des projets éditoriaux.

## Respecter les usages et les politiques informatiques de chacun

- La force des usages nous porte à utiliser des formats devenus des « standards de fait » pour la publication en ligne (par exemple le MP3).
- L'appropriation du processus d'édition électronique passe par la prise en compte des usages préexistants dans l'utilisation des outils bureautiques.

- Le développement des outils doit pouvoir se faire dans le respect des politiques informatiques qui mettent parfois en œuvres des technologies propriétaires ;
- La force des standards est de permettre de solliciter ces technologies propriétaires.

Pour réaliser ces objectifs, nous avons choisi de doter les projets de publication en ligne d'une politique d'accessibilité et de contrôle qualité des bonnes pratiques. Nous utilisons pour cela le travail réalisé par OpenWeb et Opquast.org.

## Conclusion

### Les catalogues en ligne

Nous avons mis en ligne le catalogue de la phonothèque de la MMSH. Il s'agit encore seulement d'une maquette. Mais il ne s'agit pour nous que d'une première étape tournée vers nos utilisateurs les plus proches : les laboratoires de la MMSH.

Dans un deuxième temps, le travail sur le catalogue va se concentrer sur son accessibilité : passage aux feuilles de styles CSS, XHTML et syndication. Nous n'avons pas encore déterminé les modalités d'écoute des fichiers son mais nous nous orientons vers les formats du MP3 et du OGG Vorbis.

### Des collaborations à étendre et à développer

En fait, les modalités et les choix technologiques que je viens d'exposer ont pour objectif de permettre de participer à des réseaux de niveaux différents et d'ancrer notre catalogue documentaire d'archives sonores dans le paysage documentaire scientifique.

Ces orientations doivent nous permettre de valoriser les archives sonores conservées à la Phonothèque de la MMSH, de les rendre vivantes dans l'optique d'un accès ouvert mais contrôlé. Nous visons aussi par ce biais à générer de nouveaux dépôts ainsi qu'à diffuser des compétences sur l'utilisation des archives sonores dans des contextes de recherche.

Un programme de recherche thématique sur l'image et le son en Sciences Humaines : <http://www.imagesons.org>.

Le logiciel d'édition électronique libre Lodel : <http://www.lodel.org>.

Un groupe de travail et de réflexion : le réseau des phonothèques de la FAMDT.

Une expérience avec l'IRCAM et la MRT.

Un projet de catalogue collectif à la Bibliothèque nationale de France.

*Ce site était initialement publié sur le site [www.imageson.org](http://www.imageson.org) à l'URL*

*<http://www.imageson.org/document516.html>.*

1. Programme du colloque : <http://resonances2004.ircam.fr/> [↔]
2. Programme de la journée : [http://resonances2004.ircam.fr/jour\\_par\\_jour.html?date=20041022&event=214](http://resonances2004.ircam.fr/jour_par_jour.html?date=20041022&event=214) [↔]
3. <http://creativecommons.org/worldwide/fr/> et <http://creativecommons.org/worldwide/fr/translicense> [↔]
4. Centre de Recherche en Sciences de l'Administration : <http://www.cersa.org> [↔]
5. Pour une explication de la syndication de contenu voir : Ginouvès, Véronique, Ariane et le Web in *Telemme info* n° 31 octobre 2004 p. 3 (<http://telemme.mmsh.univ-aix.fr/publications/lettre.aspx> consulté le 13 juin 2012 [↔])

---

## Rédacteur

More Posts

